DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBRÉE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mardi 31 Mars
à 20h00

Date de convocation :
le 27/03/2026
Date d'affichage :
le 27/03/2026

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture d'**ILLE-ET-VILAINE** au titre du contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500614-20260331-99_DE10_3103-DE

REUNION N°04/2026
DATE 31/03/2026
DELIBERATION N°10

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE
Légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur TRAVERS Joël, Maire

Étaient présents :

TRAVERS Joël, LEGRAND Maryvonne, CHEDEMAIL Daniel, MOREAU Marie-Cécile, SANIARD Franck, CHAMALBIDE Christian, DUFRENE Mickaël, FERRÉ Anita, BORDAIS Emmanuel, COURTAIS Stéphanie, BRETON Magali, GODELOUP Manuella, TAVERNE Cédric, LOTH Martial

Pouvoir :

Absente excusée : BODIOU Evelyne

Secrétaire de séance : CHAMALBIDE Christian

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNA D'ACTION SOCIAL (CCAS)

Vu l'article R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS en respectant le principe de parité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

-De fixer à 12 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- **6** membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- **6** membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Famille

-Autorise le Maire ou son représentant seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Le Maire
Joël TRAVERS

MAIRIE de LA CHAPELLE-ERBREE (I.-et-V.)